

SURVEILLANCE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PROCÉDURES PRÉFECTORALES LIÉES AUX PICS DE POLLUTION

Communiqué envoyé le mercredi 29 juillet 2026

NOTIFICATION d'activation par le Préfet de la (des) procédure(s) d'information-recommandations (IR) et/ou alerte niveau 1(AL1) ou niveau 2 (AL2) avec mesures d'urgence à mettre en œuvre. Pour les départements, polluants, et niveaux suivants :

29-07-2026					30-07-2026			
Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$				Départements	Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂
				Alpes-de-Haute-Provence (04)				
				Hautes-Alpes (05)				
				Alpes-Maritimes (06)				
				Bouches-du-Rhône (13)				INFO
				Var (83)				INFO
				Vaucluse (84)				INFO

Ozone (O₃), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂)

* Sur persistance du dépassement du seuil inférieur

Vous devez mettre en œuvre de manière immédiate, pour le(s) polluant(s) et le(s) niveau(x) concernés, les mesures prescrites dans vos arrêtés préfectoraux, et ce pour la durée précisée dans ceux-ci.

Informations détaillées sur l'épisode de pollution :

- Valeurs des concentrations maximales (horaires, journalières, annuelles) atteintes, consulter le site Internet d'AtmoSud, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.atmosud.org
- Informations sur les procédures préfectorales et mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution, consulter le site Internet de la DREAL-PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

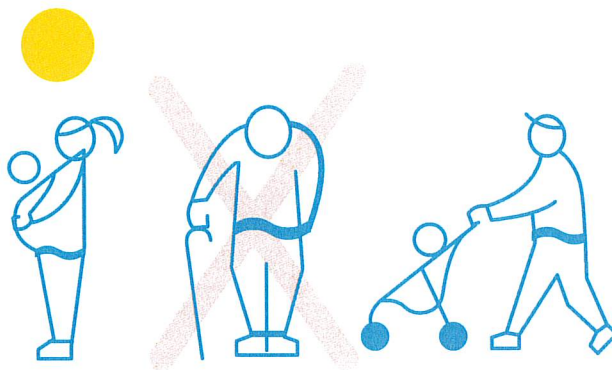
RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE

NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



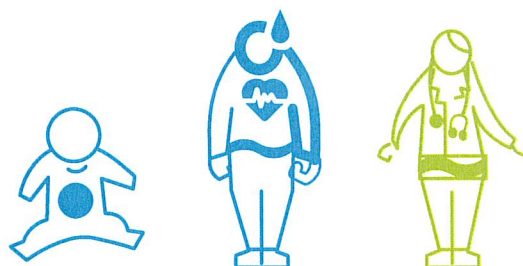
Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

** Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires*

*** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux*

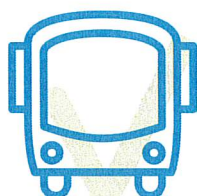
Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



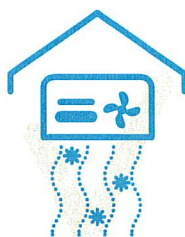
Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation de
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !